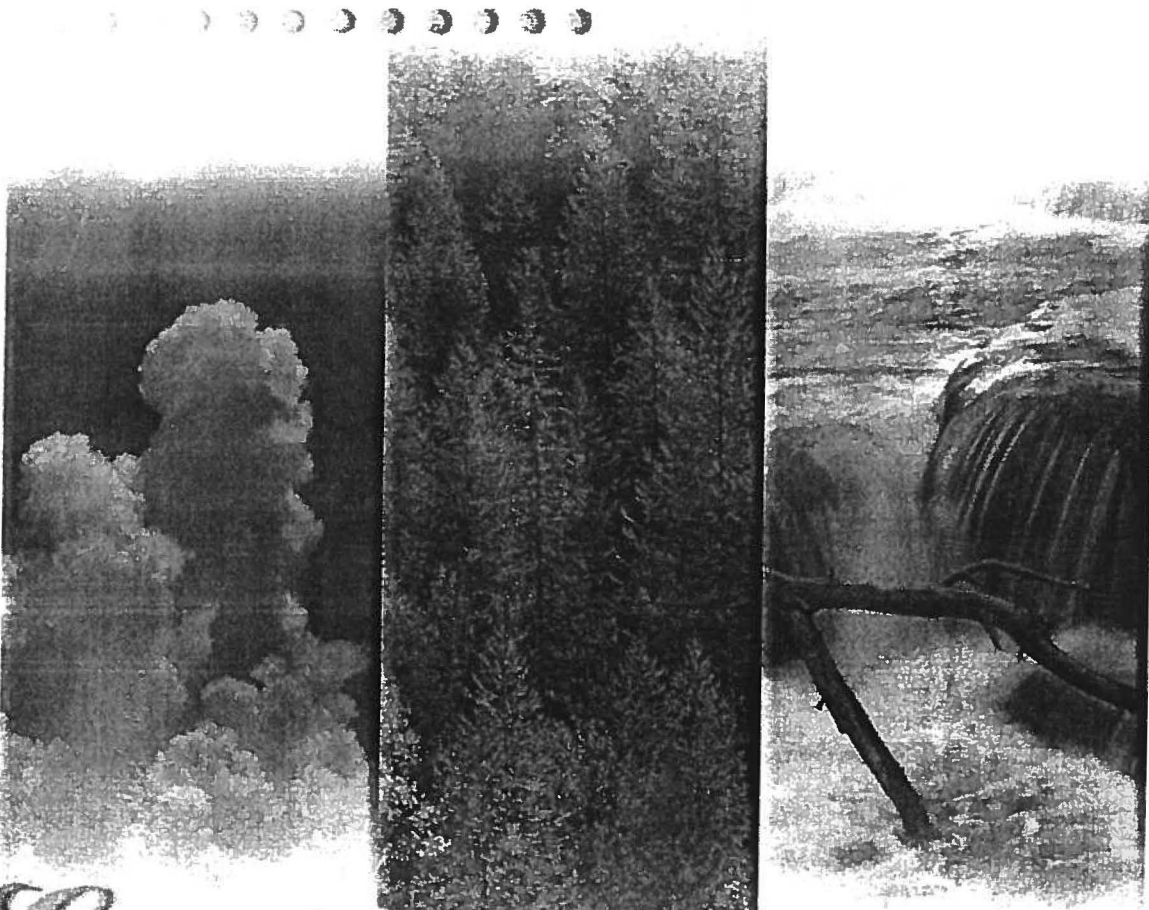


ÉVALUATIONS ENVIRONNEMENT

Avis sur la recevabilité de l'étude d'impact

**Implantation de la ligne à 315 kV Grand-Brûlé – Vignan
par Hydro-Québec**



Environnement

Avis sur la recevabilité de l'étude d'impact

**Implantation de la ligne à 315 kV Grand-Brûlé – Vignan
par Hydro-Québec**

Dossier 3211-11-88

Juin 2000

1. INTRODUCTION

Dans le cadre de la procédure administrative d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, à l'étape de l'avis sur la recevabilité, la Direction de l'évaluation environnementale des projets en milieu terrestre a reçu le mandat de vérifier si l'étude d'impact d'Hydro-Québec sur le projet de ligne à 315 kV Grand-Brûlé – Vignan, déposée officiellement auprès du ministre de l'Environnement, répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle émise pour ce projet.

Le présent document constitue l'avis du Ministère sur la recevabilité de l'étude d'impact en regard de la directive émise. Il présente un historique des principales étapes de la procédure, une description sommaire du projet, la liste des organismes consultés et, finalement, une évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact

2. HISTORIQUE DU DOSSIER

Le tableau suivant présente la chronologie des principales étapes franchies par le projet de ligne Grand-Brûlé – Vignan, dans le cadre de la procédure administrative d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

DATE	ÉVÉNEMENT
1999-04-22	Réception de l'avis de projet au ministère de l'Environnement
1999-07-13	Délivrance de la directive
2000-03-24	Réception de l'étude d'impact
2000-03-28 2000-05-29	Consultation intra et interministérielle sur la recevabilité de l'étude d'impact
2000-06-13	Envoi au promoteur d'une série de questions et commentaires dans le cadre de l'analyse de recevabilité de l'étude d'impact
2000-06-27	Réception des réponses du promoteur

3. DESCRIPTION DU PROJET

Le projet de ligne à 315 kV Grand-Brûlé – Vignan consiste à construire une nouvelle ligne d'une longueur d'environ 150 kilomètres à partir du poste Grand-Brûlé à Saint-Jovite jusqu'au poste Vignan à Gatineau. La ligne Grand-Brûlé – Vignan vise à augmenter la sécurité d'alimentation en électricité de la région outaouaise par le principe du bouclage. Ce dernier consiste à ajouter une source d'alimentation géographiquement distincte pour pallier l'éventualité d'une catastrophe qui rendrait inopérante la seule ligne d'alimentation électrique à 315 kV dans la région outaouaise, soit la ligne Chénier – Vignan (Mirabel–Gatineau).

La nouvelle ligne nécessite des modifications aux postes du Grand-Brûlé et Vignan. Sa mise en service est prévue pour décembre 2001. Le coût global du projet de la boucle outaouaise a été estimé au début de 1998 à quelque 226 millions de dollars (dollars de réalisation). Hydro-Québec soutient que ce coût est en cours de révision afin de tenir compte des modifications apportées au contenu ainsi qu'à l'échéancier du projet jusqu'en 2001.

4. ÉVALUATION DE LA RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

L'analyse de recevabilité consiste à évaluer si l'ensemble des éléments de la directive ont été traités de façon satisfaisante et valable. L'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact a été réalisée par le Service des projets en milieu terrestre de la Direction des évaluations environnementales en collaboration avec les directions suivantes du Ministère :

- la Direction régionale de l'Outaouais ;
- la Direction régionale des Laurentides ;
- la Direction du patrimoine écologique et du développement durable ;
- la Direction des politiques du secteur municipal ;
- la Direction des politiques du secteur agricole ;

et les ministères et organismes suivants :

- Environnement Canada ;
- Société de la faune et des parcs du Québec (FAPAQ) - région de l'Outaouais ;
- Société de la faune et des parcs du Québec (FAPAQ) - région des Laurentides ;
- le ministère des Affaires municipales et de la Métropole ;
- le ministère de la Culture et des Communications ;
- Tourisme Québec ;
- le ministère de la Santé et des Services sociaux ;
- le ministère des Ressources naturelles (secteurs énergie, terres et forêts) ;
- le ministère des Transports ;
- le ministère des Régions ;
- le ministère de la Sécurité publique ;
- le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

L'évaluation de la recevabilité de l'étude est basée sur les documents suivants :

- HYDRO-QUÉBEC. *Boucle outaouaise – Ligne à 315 kV Grand-Brûlé – Vignan, rapport d'avant-projet, volume 1*, mars 2000, 341 pages.
- HYDRO-QUÉBEC. *Boucle outaouaise – Ligne à 315 kV Grand-Brûlé – Vignan, rapport d'avant-projet, volume 2 : dossier cartographique*, mars 2000.
- HYDRO-QUÉBEC. *Boucle outaouaise – Ligne à 315 kV Grand-Brûlé – Vignan , rapport d'avant-projet, volume 3 : annexes*, mars 2000.
- HYDRO-QUÉBEC. *Boucle outaouaise – Ligne à 315 kV Grand-Brûlé – Vignan, résumé du rapport d'avant-projet*, juin 2000.

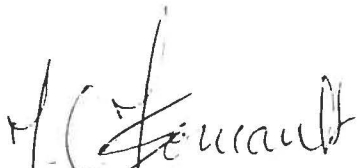
- HYDRO-QUÉBEC. *Boucle outaouaise – Ligne à 315 kV Grand-Brûlé – Vignan, complément du rapport d'avant-projet, réponses aux questions et aux commentaires du ministère de l'Environnement, juin 2000, 78 pages et annexes.*

Les questions et commentaires transmis au promoteur portaient principalement sur la conception, la justification et la description du projet, les variantes de tracés, les impacts sur le climat sonore, les impacts sur la faune, les mesures d'urgence et les programmes de surveillance et de suivi environnemental. Le promoteur a répondu à ces questions et commentaires dans un document complémentaire à l'étude d'impact déposé en juin 2000.

5. RECOMMANDATION AU MINISTRE

À la suite de l'examen des documents fournis et des résultats des consultations menées sur l'étude d'impact et les documents l'accompagnant, nous sommes d'avis que celle-ci répond de façon satisfaisante aux exigences de la directive ministérielle. Certains éléments ou activités du projet qui devront être réalisés ou fournis ultérieurement n'empêchent toutefois pas de juger l'étude recevable.

En conséquence, le ministre peut rendre publique l'étude d'impact déposée et indiquer à l'initiateur du projet d'entreprendre l'étape d'information et de consultation publiques prévue par règlement du gouvernement.



Marie-Christine Foucault pour l'équipe verglas
Chargée de projet
Direction des évaluations environnementales
Services des projets en milieu terrestre